



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20211213-BUR-AG-21-130-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2021  
Date de réception préfecture : 15/12/2021

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 13 décembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°21003COL – ETUDE D'OPTIMISATION DES TOURNEES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

**POUVOIRS** :-

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°21003COL – ETUDE D'OPTIMISATION DES TOURNEES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fournitures et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT ;

Considérant que la collectivité a nécessité d'améliorer les conditions de travail de ses agents de collecte et d'optimiser le service rendu aux usagers au meilleur coût pour l'habitant ;

Considérant que la solution technique retenue est la réalisation d'une étude de redéfinition et d'optimisation des tournées de collecte en 2 phases ;

Vu la consultation lancée le 9 juillet 2021 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21003COL, étude d'optimisation des tournées de collecte des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**ATTRIBUE**

Le marché correspondant à la société COLLECTE LOCALISATION SATTELITES (CLS), sise 31520 Ramonville Saint-Agne (SIRET : 33803439000082), pour un montant HT de 67 835 € ;  
L'accord cadre est conclu pour la durée de la mission, soit 5 mois au maximum à compter de l'ordre de service ;

Bureau du 13 décembre 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°21003COL – ETUDE D’OPTIMISATION DES TOURNEES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE BASTIA**

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Principal, chapitre 011-617 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **15 DEC. 2021**  
et publication ou notification  
du **15 DEC. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGARAOU